

Mont-de-Marsan, le 20/04/2026

Le samedi 18 avril, une mission Mont-de-Marsan/Paris avec présentation devant un juge d'instruction, suivie d'un retour immédiat, a été organisée.

Résultat : plus de 20 heures de mission !

Oui, 20 heures !!!

L'UFAP UNSa Justice dénonce fermement cette situation inacceptable, organisée par **l'ARPEJ de Bordeaux et validée par les responsables de la base PREJ de Mont-de-Marsan.**

Valider et maintenir une telle amplitude horaire, c'est exposer les agents à une fatigue extrême, mettre en danger les escortes, faire courir un risque réel aux usagers de la route, et ce n'est pas faute d'avoir alerté à plusieurs reprises.

La fatigue au volant tue. Conduire épuisé, c'est mettre des vies en jeu.

Alors pourquoi continuer à organiser ce genre de mission ? Faut-il attendre un accident grave pour réagir ?

Ces décisions traduisent un mépris total des conditions de travail et de la sécurité des agents.

Les personnels ne sont pas des machines que l'on peut faire tourner 20 heures sans conséquence. **Le volontariat des agents ne peut pas devenir un alibi pour organiser des missions excessives au détriment de leur sécurité**

L'UFAP UNSa Justice exige l'arrêt immédiat des missions à amplitude excessive, le respect des temps de repos, une organisation des extractions compatible avec la sécurité ainsi que des explications claires sur cette mission. Nous refusons que ce type de dérive devienne la norme.

Nous refusons de risquer nos vies pour compenser des choix organisationnels défailants.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !



L'UFAP UNSa Justice
PREJ de Mont-de-
Marsan



ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

